



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 9/2022

**Portant autorisation d'occupation du domaine
public communal et travaux :
parcelle 161 section 2 située « Rue Principale »
à Kerling-Lès-Sierck**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande par courrier de M. HELMSTETTER Jehan et Mme PERRIN Elodie demeurant 24 B Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck demandant l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux de branchement en eau potable effectués par la Sté VEOLIA Eau;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de branchement d'eau potable demandés par M. HELMSTETTER Jehan et Mme PERRIN Elodie et effectués par la société VEOLIA EAU CGE Territoire Metz-Thionville 1 Rue des Fontainiers - BP 8073 – 57193 FLORANGE, la chaussée à hauteur de la parcelle 161 section 2 sera occupée du 22/06 jusqu'au 25/06/2022 inclus** et ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - Le stationnement de tous véhicules sera interdit pour effectuer les travaux de branchement d'eau à hauteur de parcelle 161 section 2 située « Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck **du 22/06 jusqu'au 25/06/2022 inclus. La durée de l'occupation du domaine public sera limitée au strict nécessaire.**

Article 2 - Il appartiendra au responsable des travaux de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

Article 4 Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- la société VEOLIA EAU CGE Territoire Metz-Thionville 1 Rue des Fontainiers - BP 8073 – 57193 FLORANGE,
- M. HELMSTETTER Jehan et Mme PERRIN Elodie

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 21/06/2022

Le Maire Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220621-ARRETE92022-AI
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022